

carte d'identité

identity card

■ The emergence of new energy, chemicals and materials markets for agricultural products calls for an ongoing commitment to significant and stable funding for research. Even more importantly, these new markets also necessitate better coordination between the actors across the field, ranging from multidisciplinary research teams and agri-industrial companies to users in the petrochemicals, chemicals and materials sectors, and agricultural production.

The need for this coordination is even greater today, in light of the key role that "non-food" supply chains play in environmental protection: efforts to mitigate the greenhouse effect, reduction of VOC emissions, product safety and biodegradability, rational farming practices, etc.

With these ends in mind the scientific interest group AGRICE- Agriculture for Chemicals and Energy- was created in France in 1994 by government bodies and eight partners.

Today AGRICE includes the following members: the Institut Français du Pétrole (IFP), the Institut National de Recherche Agronomique (INRA), the Centre National de Recherche Scientifique (CNRS) and the Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME), professional organisations in oilseeds (ONIDOL), grains (AGPB) and beets (CGB), AVENTIS, TOTALFINA ELF, LIMAGRAIN and EDF, the French ministries of Agriculture, Industry, Research, and Environment.

AGRICE chairman Jacques Siret holds a number of positions in professional and trade organisations in the oilseed sector; Pierre Feillet, director of research at INRA, heads the Scientific Council. Claude Roy, director for agriculture and bioenergies at ADEME, is executive director.

AGRICE was founded for a six-year renewable term, and its management entrusted to ADEME. The group has worked to develop significant collaborative efforts across Europe, notably through the European Renewable Resources and Materials Association (ERRMA).

AGRICE is due to be renewed with a broader base of partners in 2001.

■ L'ouverture de nouveaux débouchés pour les produits agricoles dans les domaines de l'énergie, de la chimie et des matériaux renouvelables continue de justifier des moyens de recherche importants et durables. Ils nécessitent aussi et surtout une coordination active entre des acteurs aussi variés que les équipes de recherche pluridisciplinaires, les entreprises agro-industrielles et les entreprises des secteurs utilisateurs (pétrochimie, chimie, matériaux ...) ainsi que les filières agricoles.

La nécessité de cette coordination se trouve encore renforcée, aujourd'hui, compte tenu du rôle clé de ces filières " non alimentaires " dans le domaine de l'environnement : lutte contre l'effet de serre, réduction des émissions de composés organiques volatils (COV), innocuité et biodégradabilité des produits, pratiques agricoles raisonnées, etc ...

C'est dans cet esprit que les pouvoirs publics et huit partenaires ont créé en 1994 le Groupement d'Intérêt Scientifique AGRICE : Agriculture pour la Chimie et l'Energie.

AGRICE réunit aujourd'hui les partenaires suivants :

- l'Institut Français du Pétrole, l'INRA, le CNRS et l'ADEME ;
- les organisations professionnelles des oléagineux (ONIDOL), des céréales (AGPB) et des betteraves (CGB) ;
- les sociétés TOTALFINA ELF, AVENTIS, LIMAGRAIN et EDF ;
- les ministères chargés de l'agriculture, de l'industrie, de la recherche et de l'environnement.

Le Président d'AGRICE, Monsieur Jacques SIRET, occupe de multiples fonctions dans le secteur professionnel et industriel de la filière oléagineuse ; le Président du Conseil Scientifique est Monsieur Pierre FEILLET, Directeur de recherche à l'INRA. Monsieur Claude ROY, Directeur de l'Agriculture et des Bioénergies à l'ADEME assure la direction du groupement.

AGRICE a été créé pour une durée de six ans renouvelable, et sa gestion est confiée à l'ADEME. Le groupement a développé un champ de coopération international important, notamment au sein de l'Association ERRMA (European Renewable Resources and Materials Association).

AGRICE sera renouvelé en 2001 pour une nouvelle période de 6 ans dans le cadre d'un partenariat élargi.